

LEGENDE

- Périimètre du projet
- Côte périmétrique
- Zone devant contenir la construction principale
- En cas d'implantation sur limites séparatives : en front à rue, dans une bande de 20m de profondeur, mesurée à partir de la limite d'emprise de la voie, les constructions principales peuvent être implantées sur au moins cette limite. au dela de cette bande, se référer à l'article AU.7-2 (a, b et c) du PLU
- En cas d'implantation avec marges d'isolement: *Marge d'isolement relative*: La distance comptée horizontalement de tout point du bâtiment au point de la limite parcellaire qui en est la plus rapprochée doit être au moins égale à la moitié de la différence d'altitude entre ces deux points (L=H/2) *Marge d'isolement absolue*: Cette même distance ne peut être inférieure à 3 mètres dans le cas d'un mur percé de baies; à 2 mètres dans le cas d'un mur aveugle.
- Construction par rapport aux voies et emprises publiques
- Espace vert - engazonnement
- Espace vert - Couvre sol
- Voirie
- Trottoir
- Cheminement sable calcaire
- Accès aux lots figés
- Accès aux lots interdits
- Stationnement (19 places)
- Côte fil d'eau ou bas de bordure
- Poteau d'incendie (1)
- Candélabres
- Arbres Fruitiers d'essences locales (16)
- Arbres hautes tiges d'essences locales (22)
- Hotel à insectes



Géomètre Expert & Ingénierie



AMENAGEMENT

05/04/2019 Agence de CALAIS - Tel. : 03 21 34 61 56

Département du Pas de Calais
RINXENT - 62 720
Rue Pasteur

Echelle
1/500e

N° Dossier
10854 B2314

PA4

SOPAL

TERRAINS A BÂTIR
Financiers.com Entre Vous et nous, il y a plus de 20 ans, nous vous aidons à réaliser vos projets.
Tél : 03 20 81 94 14

PLAN DE COMPOSITION "Les Buissons II"

Nature des travaux	Date	Auteur	Vérificateur
Modification du plan de composition	05/04/2019	db	D.B
Modification du plan de composition	21/12/2018	db	D.B
Modification du plan de composition	01/04/2014	E.D	D.B
Etablissement du plan de composition	21/10/2008	D.B	D.B

BPH Société de GEOMETRES EXPERTS DPLG

www.geometre.net

ARDRES

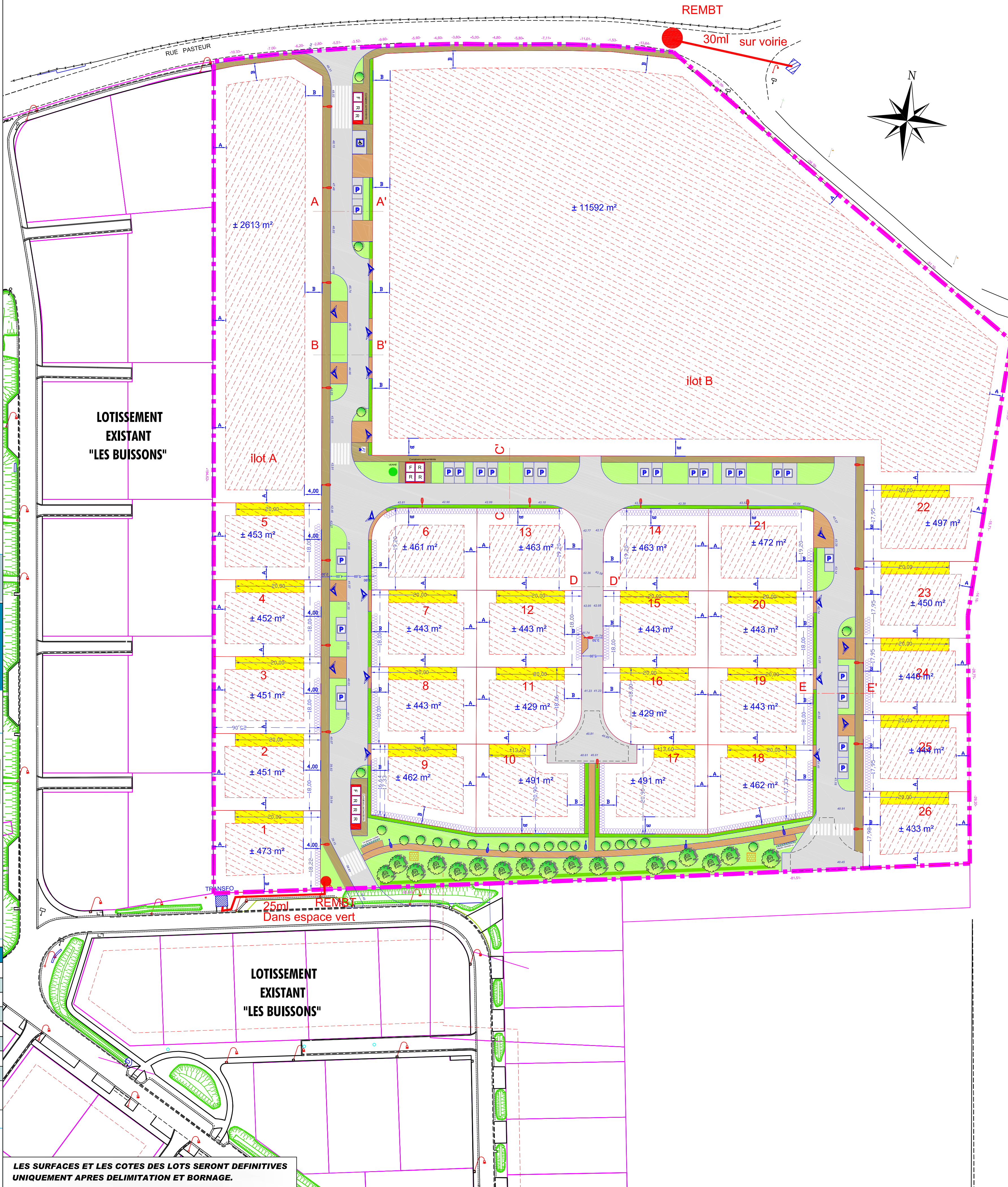
372 avenue de Saint-Omer
62 610 ARDRES
Tel - 03 21 82 81 60
Fax - 03 21 82 35 61

CALAIS

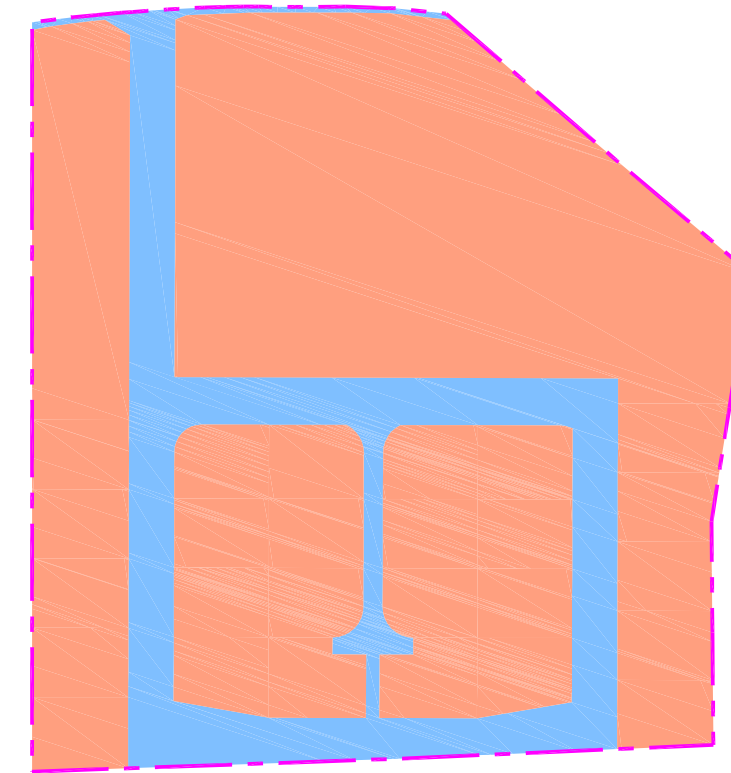
15 rue du Mal de Tassigny
62 100 CALAIS
Tel - 03 21 34 61 56
Fax - 03 21 34 12 95

GRAVELINES

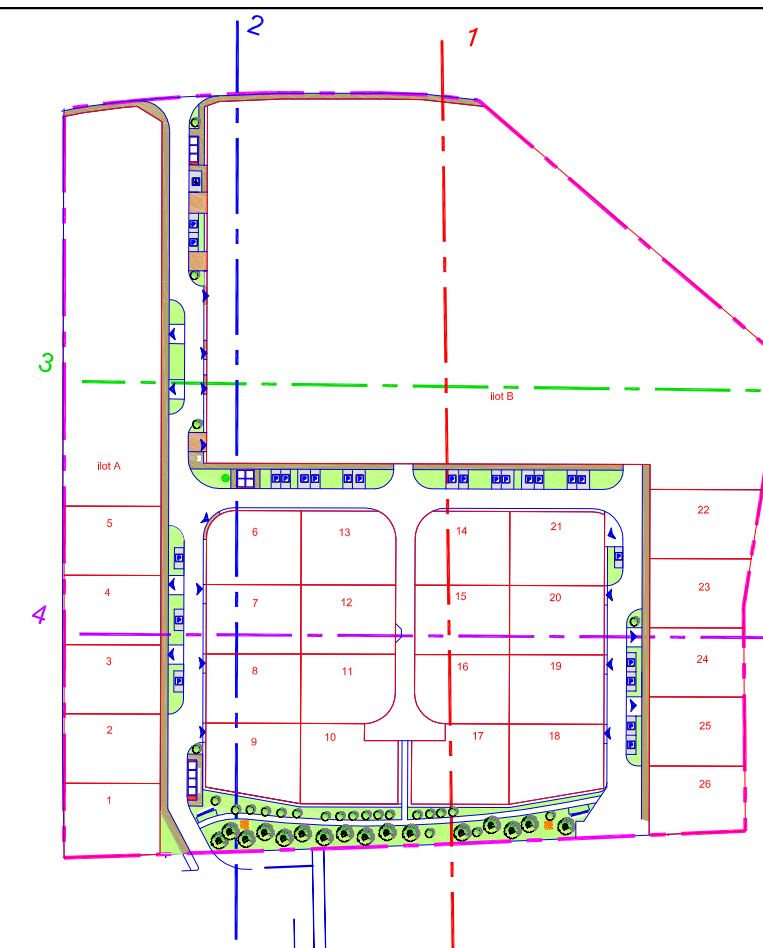
14 rue Vanderghote
59 820 GRAVELINES
Tel - 03 28 23 15 51
Fax - 03 28 65 30 89



- Périimètre du lotissement
- Zone équipement public
- Zone privative



Emplacement des coupes PA5



LES SURFACES ET LES COTES DES LOTS SERONT DEFINITIVES
UNIQUEMENT APRES DELIMITATION ET BORNAGE.